



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélian, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arllette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **69-2024 EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (M 49)**

**Rapporteur** : Jacky DONJON

Ce budget est issu de la fusion des anciens budgets annexes assainissement « à autonomie financière » et « à gestion déléguée », décidée par délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2020.

Ce budget est doté de l'autonomie financière et doit à ce titre détenir la trésorerie propre à ses besoins.

Il concerne l'assainissement collectif exercé en direct ou en DSP et l'assainissement non collectif.

Les retards de facturation ont été rattrapés et le train de facturation a trouvé son rythme de croisière, permettant de consolider les données financières du budget annexe Assainissement.

Cependant, la conjoncture actuelle de hausse des coûts, notamment des contrats de prestations et de délégations, ainsi que des charges d'énergie a nécessité la définition fin 2023 d'un nouveau tarif cible pour une facture 120 m<sup>3</sup> pour financer de lourds investissements (notamment l'extension-rénovation de la STEP du Domaine).

Pour l'année 2024, le projet de budget primitif s'équilibre en HT :

- En section d'exploitation à 6 104 000 € ;
- En section d'investissement à 11 785 000 €.

En section d'exploitation, le résultat de fonctionnement reporté (2 584 722 €), les recettes de redevances et prestations (2 833 000 €), les subventions (37 278 €) et les reversements de redevances (195 000 €) couvrent les principales dépenses suivantes :

- Au chapitre 011 (charges à caractère général), 1 333 000 €, principalement répartis entre :
  - les dépenses de prestations de services (620 000 €) pour l'exploitation des installations, le traitement des boues ou les prestations d'entretien des assainissements non collectifs,
  - L'entretien des réseaux (109 000 €),
  - Les fournitures d'eau et d'énergie (87 700 €) en forte augmentation en raison des prévisions d'inflation,
  - Les études et diagnostics (88 700 €) en augmentation en raison notamment du renouvellement des contrats de prestations sur les secteurs GELON et ex-SABRE,
  - Les remboursements de frais au Grésivaudan pour le transport et le traitement des effluents du secteur ex-SABRE (305 000 €).
- Au chapitre 012, le remboursement au budget principal des dépenses de personnel affectées à ce service : 425 000 €
- Dans les autres chapitres
  - Le reversement à l'Agence de l'Eau des redevances de modernisation de réseaux (135 000 €)
  - Les charges financières (273 000 €), en augmentation suite aux derniers emprunts contractés
  - Les dotations aux amortissements (1 600 000 €) : poursuite du gros rattrapage démarré en 2023 pour la mise à jour des amortissements après le transfert de la compétence en 2018
  - Des charges exceptionnelles : 88 000 € en prévision d'annulation de titres sur exercice antérieur (chiffres en hausse pour des régularisations encore nombreuses du fait d'une meilleure connaissance des secteurs)
  - Un virement à la section d'investissement (1 940 000 €)

En section d'investissement, il est prévu :

En recettes :

- La reprise des excédents d'investissement des précédents exercices à hauteur de 1 006 834 €
- Des subventions à hauteur de 638 166 €
- Les écritures d'amortissement pour 1 600 000 €
- Le virement de la section d'exploitation de 1 940 000 €
- Des emprunts à hauteur de 6 300 000 € dont 1 300 000 € de RAR.

En dépenses :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 600 000 €
- Des acquisitions de divers matériels (des débitmètres, de l'équipement informatique, des sondes de mesure de boue...) pour 208 000 €
- Divers travaux pour 7 300 000 € HT dont 5 543 000 € pour l'extension de la STEP du Domaine, mais aussi 447 000 € pour la mise en séparatif du chef-lieu d'Arvillard et 485 000 € pour le réseau de transport sur la RD 1006.
- Une réserve d'investissement maintenue à 1 216 800 € pour les investissements à venir

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget primitif 2024 – budget annexe assainissement (M49) présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses HT :
  - En section d'exploitation à 6 104 000 € ;
  - En section d'investissement à 11 785 000 €.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

La Secrétaire de séance



Laëtitia NOEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

